

mobilisation nationale pour l'emploi et la transition écologique et numérique

Contribution à la concertation
par Droit au vélo-ADAV & En Savoir Plus

DROIT AU VÉLO - ADAV

Créée en 1982, l'association Droit au vélo (ADAV) s'est donné pour but de promouvoir et faciliter les mobilités actives (la marche et le vélo) et de manière générale, tous les modes de déplacements respectueux de l'environnement comme moyens de circulation privilégiés, d'améliorer la sécurité des cyclistes et des piétons et de les représenter dans la région Hauts-de-France.

Elle mène avec ses adhérents des actions de sensibilisation et d'information et propose des solutions d'aménagement de la voirie. Droit au vélo est reconnue comme force de proposition en matière de déplacement à vélo et à pied par de nombreuses collectivités territoriales et organismes publics des Hauts-de-France.

Droit au vélo est adhérente à l'association *Rue de l'Avenir*.

En savoir plus

Nous œuvrons depuis plus de 25 ans pour un Développement Durable en Hauts-de-France auprès du grand public, des collectivités et des entreprises.

Nos actions sont orientées vers la participation des citoyens ainsi que le changement de comportement. Nos années d'expérience et d'expertise nous permettent de répondre aux problématiques de tous types de public et d'interventions, de la sensibilisation simple de vos bénéficiaires en passant par l'accompagnement de vos structures sur des projets de plus grande envergure ou de la mise en place de formations pour vos salariés.

Encourager les solutions écomobiles pour faciliter l'insertion professionnelle

L'association *Droit au vélo* et l'association *En Savoir Plus*, par le biais du Centre ressource régional en écomobilité (Crem) qu'elles coordonnent dans la région Hauts-de-France, sont soucieuses de permettre à chacun de pouvoir se déplacer sans un recours systématique à la voiture individuelle. En effet, il est désormais admis que les modalités activités sont bonnes pour l'environnement, la qualité de l'air mais aussi pour l'économie des ménages et la santé des habitants tant sur le plan physique que psychologique. Pour les cas où la mobilité active n'est pas possible, le recours aux transports en commun ou encore au covoiturage sont autant de facteurs qui limitent d'autres impacts négatifs d'un usage intensif de l'automobile tels que l'insécurité routière ou la congestion dont plusieurs axes de la région sont le théâtre au quotidien. Au-delà de ces enjeux, l'association est parfaitement consciente que le manque d'accès à la mobilité peut mettre en grande difficulté pour les habitants dans leurs démarches de recherche d'emploi, de stage ou de formation et restreint fortement leur zone de recherche. Ne pas être mobile est donc un risque d'exclusion professionnelle et par conséquent sociale.

A ce jour, plusieurs dispositifs soutenus par les pouvoirs publics et des associations locales existent pour donner un coup de pouce au public en insertion en vue de passer le permis de conduire ou de louer / acheter un véhicule motorisé ou encore de réparer sa voiture à moindre coût.

Au vu des enjeux évoqués plus haut, il nous semble important et indispensable d'investir davantage les solutions de mobilité qui soient les respectueuses de l'environnement sans altérer la qualité de vie des habitants. Mais au-delà des aides financières et matérielles, de nombreux freins sont à lever pour développer l'écomobilité à grande échelle.



Association droit au vélo - ADAV
23 rue Gosselet
59000 Lille
03 20 86 17 25
info@droitauvelo.org
www.droitauvelo.org

Association En Savoir Plus
52 rue du Vivier
80000 Amiens.
03 22 47 17 77

<http://www.ensavoirplus.asso.fr>



DES FREINS MULTIPLES A LEVER

Plusieurs actions dont une journée d'échanges organisée par le Crem et ses partenaires en décembre 2017 ont permis de dresser un état des lieux des nombreux freins matériels, psychologiques ou cognitifs qui peuvent exister chez le public en insertion professionnelle par rapport à la mobilité.

Pour les trajets domicile-travail, des alternatives à la voiture individuelle existent souvent telles que le vélo, dont le vélo à assistance électrique pour des distances un peu plus longues et des routes plus escarpées, le bus, le train, ... Mais ces véhicules ne sont pas toujours utilisés pour différentes raisons (manque de lisibilité des horaires et plans de réseaux des transports en commun, sentiment que le vélo est dangereux ou fatigant, manque de connaissances pour réparer et entretenir sa monture).

Selon les territoires et les horaires de travail, les distances peuvent être longues, l'accès aux transports en commun difficile et le recours à la voiture plus compliqué à éviter. Un recours au covoiturage peut être une solution mais là encore des freins existent (peur de l'inconnu, peur de ne pas maîtriser le trajet retour, ...).

DES SOLUTIONS COMPLEMENTAIRES

Informer et former les acteurs de l'insertion professionnelle

Aujourd'hui, des initiatives locales existent pour lutter contre les freins à la mobilité (vélos-école, accompagnement individuel à la mobilité, ateliers de réparation, ...) mais le public que nous rencontrons regrette souvent le manque de lisibilité et de d'harmonisation entre ces différentes expériences qui pourraient chacune apporter une partie de solution sur leurs territoires.

De nombreux acteurs (missions locales, pôle emploi, ...) sont au contact du public en recherche d'insertion professionnelle et leur apportent un conseil personnalisé pour tenter de lever les freins à la mobilité.

Il nous apparaît important de permettre à ces professionnels d'avoir un accès centralisé à l'information sur les aides à la mobilité et de leur permettre de disposer d'outils et ressources valorisant les bonnes pratiques et initiatives locales et d'une remise à niveau régulière afin de dispenser des informations, justes et d'actualité, sur leurs territoires.

Faciliter l'autonomie des habitants dans leurs recherches de solutions d'ecomobilité

Pour être autonome dans ses déplacements, le public doit disposer d'une offre de mobilité multiple

et complémentaire. Là encore, un effort est à faire pour permettre au public de disposer à partir d'une entrée unique des informations sur l'offre en mobilité de son territoire. L'outil Passpass répond à cette demande mais sa connaissance et son usage par le grand public peut être renforcé. Cet outil est d'autant plus important qu'il encourage l'intermodalité, une solution pertinente pour beaucoup de trajets domicile-travail.

De la même façon, le public connaît mal les aides de droit de commun à la mobilité ainsi que les aides spécifiques que peuvent développer les territoires (exemple : aide à l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique). Une centralisation des aides à la mobilité sur une plateforme unique aiderait le public à s'y retrouver et estimer l'intérêt de chaque mode de déplacement avant de faire son choix.

Eduquer à la mobilité - Accompagner le public pour découvrir et tester les différentes solutions d'ecomobilité

Lire un plan de réseau de transport en commun, acheter un billet sur une borne automatique, louer un vélo en libre service, se déplacer à vélo dans la circulation à vélo, ... Ces solutions ne sont pas des évidences pour tout le monde et au-delà de la connaissance de l'offre, il convient d'aider à surmonter les craintes qu'elles peuvent parfois générer. Aussi, il nous semble important, quand cela est nécessaire, de mener des actions de découverte in situ des transports en commun du territoire en accompagnant le public dans les gares, aux arrêts de bus et prendre les transports en commun avec eux. Cela peut s'imaginer sous une forme ludique (exemple : le TADAO Express mené par le SMT Artois-Gohelle à destination des 18-25 ans).

Dans le même ordre d'idée des séances de vélo-école ou de remises en selle peuvent être organisées pour aider le public à connaître les équipements et positionnement sur la chaussée qui vont lui éviter de se mettre en danger à vélo.

Une solution récente est l'utilisation du Vélo à Assistance Électrique qui multiplie les possibilités de réaliser les déplacements domicile-travail à vélo en rallongeant les distances accessibles et en gommant les efforts dus au relief d'un territoire. Un des freins à son développement est le prix d'achat qui est beaucoup plus important que celui d'un vélo classique, même si ce prix est vite amorti s'il vient remplacer une utilisation quotidienne de la voiture. Pour permettre aux gens de se décider, nous préconisons d'organiser dans de nombreux lieux et lors de manifestations la possibilité de tester un VAE (même quelques minutes sur un parking) mais aussi de proposer des solutions de location sur des plus longue durée (15 jours à 6 mois) pour que les habitants aient la possibilité de l'utiliser dans leur réalité quotidienne. Une solution économique pour les collectivités peut être de proposer cette location

avec une option d'achat à la fin du contrat.

Développer le système vélo pour favoriser sa pratique

Encourager le développement des modes actifs ne saurait s'imaginer sans développer les différents maillons du système vélo : des itinéraires sécurisés et continus, une offre en stationnement diffuse et sécurisée, une lisibilité des itinéraires, des services de réparation, de location, rabattement vers les gares, possibilité d'embarquer son vélo dans les bus et les trains.

Une offre de transports en commun adaptée aux besoins

Sur de nombreux ateliers auxquelles nous participons, les habitants, notamment sur les territoires ruraux regrettent que l'offre en transport en commun ne soit pas adaptée à leurs besoins. Ils réclament davantage de fréquence, de cadencement et préconisent que les lignes de bus scolaires puissent être ouvertes à tous (et continuer de fonctionner pendant les vacances), de prendre en compte les horaires postés. Il convient également de rechercher les cohérences de réseaux entre deux territoires voisins pour éviter les ruptures.

Créer une culture du covoiturage

Pour les trajets qu'il est impossible d'effectuer en modes actifs ou en transports en commun, le covoiturage peut être une solution de repli

pertinente. Si le covoiturage sur les longues distances commence à être très utilisé, il est beaucoup plus difficile à développer sur les trajets quotidiens malgré de nombreuses initiatives des territoires et outils numériques facilitant la mise en relation des covoitureurs.

Les freins sont surtout d'ordre psychologique (peur de ne pas avoir de covoitureur pour le trajet retour, sentiment d'être moins libre dans ses horaires, difficulté à partager l'espace privatif de la voiture, ...). Nous pensons que les innovations techniques ne suffisent pas pour organiser le covoiturage et que des animations et actions doivent être proposées pour lever les appréhensions.

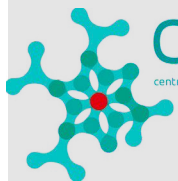
Développer les plateformes mobilité dans les territoires

En plus d'être un point central d'accès à l'information reconnu par les habitants, les plateformes mobilité ont comme vocation de fédérer les initiatives locales et de définir collectivement des stratégies d'aide à la mobilité pour les habitants d'un territoire. Ce niveau de gouvernance est indispensable pour s'assurer que les offres mobilité sont complémentaires et repérer les manques.

Développer le télétravail et les espaces de coworking

Certains trajets domicile-travail peuvent être évités. Les collectivités peuvent encourager les entreprises à développer le télétravail et créer des espaces de co-working.

Le Centre ressource en écomobilité



La part croissante des rejets de CO2 dans les transports amène à nous interroger sur nos pratiques actuelles en termes de mobilité. Dans ce but, et au-delà de la promotion du vélo utilitaire, Droit au vélo et En savoir plus animent un centre ressource régional en écomobilité, en partenariat avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et le Conseil régional Hauts-de-France.

Notre mission est d'accompagner et d'apporter expertise et ressources en matière d'écomobilité auprès des collectivités et des associations.

L'intervention du centre ressource porte sur deux axes :

- Structurer et animer un réseau régional en matière d'écomobilité scolaire

Cet axe d'intervention consiste à identifier les acteurs relais, les former, leur communiquer les outils de sensibilisation et animer un réseau régional de la mobilité scolaire.

- Accompagner le volet écomobilité des politiques publiques

Cet axe d'intervention consiste à alimenter la réflexion globale des territoires en matière de mobilité et à définir leur programme d'actions en faveur de l'écomobilité, mais aussi à co-construire et animer des ateliers sur le thème de la mobilité et d'identifier, valoriser et diffuser les bonnes pratiques.

Le centre ressource accompagne déjà de nombreux territoires engagés dans des démarches visant à promouvoir la mobilité durable. Il s'agit notamment de la Métropole Européenne de Lille, le Pays d'Artois, la Communauté urbaine de Dunkerque, la Communauté d'agglomération de Saint-Omer...

Cet accompagnement s'est déjà concrétisé par :

- L'animation ou la co-construction d'ateliers sur l'écomobilité scolaire, la multimodalité et l'intermodalité ;
- L'inscription d'actions telles que pédibus, vélobus, covoiturage et autopartage dans les PCT ;
- La valorisation des modes actifs (marche et vélo) dans les plans d'urbanisme (SCoT, Plan Local d'Urbanisme...).

www.ecomobilite.org
03 20 52 97 58
contact@ecomobilite.org